



Prescription amende délictuelle

Par **sam59**, le **28/04/2013** à **22:57**

Bonjour,

voilà ma question:

Incarcérer en 2006 pour (I.L.S) infraction à la législation sur les stupéfiants.

Définitivement condamné en 2008 par le TGI de Lille après 2 ans de détentions provisoir.

J'ai donc été condamné à 6 ans de prisons ferme + 40000e d'amende.

Il s'agit d'une amende délictuel et non douanière.

Je voudrais savoir si ce type d'amende peut être prescrite ? et si oui quel est le délai de prescription ?

Merci pour votre réponse